



Formation professionnelle pour les adultes

Brevet Professionnel Agricole (BPA)

# Travaux d'Aménagements Paysagers (TAP)

*Devenez spécialiste des travaux paysagers*

## Objectifs de la formation

- Vous assurer une **formation professionnelle** dynamique avec des apports de connaissances générales, techniques et pratiques dans le domaine des **travaux paysagers**
- Vous permettre d'obtenir un diplôme de niveau 3, et préparer votre insertion professionnelle comme **ouvrier paysagiste en jardins et espaces verts** (entreprises privées, collectivités territoriales...)

## Points forts de la formation

- **4 ha d'espaces verts** sur l'établissement, entièrement dédiés aux **activités pratiques**
- Des **équipements pédagogiques innovants** et une **halle "paysage-environnement"** de 800m<sup>2</sup> disposant d'ateliers bois, métaux et machinisme
- Un établissement reconnu pour ses compétences en matière de gestion différenciée des espaces verts
- Une **formation rémunérée** et **intégralement prise en charge** par la Région des Pays de la Loire et l'Union Européenne pour les demandeurs d'emploi (dans le cadre du programme régional « VISA MÉTIERS », sous réserve d'éligibilité et d'accord de financement)

## Méthodes variées

- Une organisation pédagogique proposée sous forme **modularisée** et **professionnalisante**, permettant une individualisation des parcours de formation
- Une formation axée sur l'acquisition de véritables **compétences professionnelles**
- Une **alternance** forte entre séquences de formation en centre (800 h) et **stages** en entreprise de paysage ou en collectivités (350 h – soit 10 semaines sur l'année)

## Conditions d'admission

- Remplir **l'une des conditions** suivantes :
- Justifier d'une année d'activité professionnelle effective (tous secteurs) à la date de la dernière évaluation.
- Donner satisfaction à l'entretien de motivation et aux tests d'entrée



*Une réponse adaptée à votre projet professionnel sur des métiers qui recrutent*

## Contenus de la formation (800 heures)

### Principales compétences et activités ciblées

- **Réaliser un chantier d'entretien d'espaces verts:** entretien des surfaces enherbées : tonte, fauche, etc. Entretien des surfaces plantées : tailles spécifiques, tailles droites, paillages, etc. Utilisation et entretien du petit matériel : tondeuse, taille haie, débroussailleuse, souffleur, etc.
- **Réaliser un chantier de végétalisation :** réalisation de semis : gazon, prairie, fleurissement, etc. Réalisation de plantations : arbres, arbustes, herbacées. Conduite du matériel : tracteur attelé, mini-pelle, etc.
- **Réaliser un chantier de construction simple :** réalisation de dallages, de petites constructions : murets, clôtures, etc. Réalisation de constructions bois et végétales : clôtures, mobiliers, etc.
- **Réaliser l'entretien d'un espace rural :** entretien de sentiers pédestres, haies bocagères, bords de cours d'eau, étangs. Travaux de bûcheronnage. Utilisation et entretien du matériel : tronçonneuse, broyeur, etc.
- **Réaliser la taille de fruitiers à pépins :** réalisation de tailles de formation et sanitaires. Réalisation de tailles de fructification. Utilisation et entretien du petit matériel : sécateurs, sécateurs de force, etc.
- **Principales connaissances associées :** les écosystèmes, agroécologie et biologie végétale. Les végétaux et leur utilisation.

## Validation de la formation

- **Validation du diplôme** selon le principe des **Unités Capitalisables (UC)**, avec certaines évaluations en **situations professionnelles**
- Obtention du diplôme lorsque les **10 Unités Capitalisables (UC) constitutives du BPA « Travaux d'Aménagements paysagers »** sont acquises. Le bénéfice des UC acquises est conservé à vie (le candidat peut représenter la ou les UC manquantes).

### Insertion professionnelle

- Encadrant technique en Établissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT)
- Agent d'espaces verts en collectivité territoriale
- Ouvrier qualifié en entreprise de paysage
- Agent d'entretien en camping
- Entretien des jardins, service à la personne

